



Mairie de Gironde-sur-Dropt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Gironde

Arrondissement de Langon

Arrêté portant modification de circulation temporaire

Le Maire de Gironde sur Dropt,

VU la demande effectuée le lundi 22 septembre 2025 par la société ABTELEC, concernant des travaux de raccordement au réseau électrique sur l'Avenue du Général de Gaulle ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12 **VU** le Code de la route
ème

et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8 partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Considérant qu'en raison de la nature des travaux il est nécessaire de sécuriser les abords du chantier tout le long de la zone de travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sur l' Avenue du Général de Gaulle se fera en alternat par feux tricolores à partir du lundi 10 novembre 2025 pour une durée de 20 jours maximum.

ARTICLE 2 : Tout stationnement aux abords de la zone de travaux sera interdite.

ARTICLE 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h maxi tout le long de la zone de travaux.

ARTICLE 4 : Tout dépassement de véhicule sera interdit le long de la zone de travaux.



ARTICLE 5 : Une signalisation adéquate sera mise en place par la société ABTELEC

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A la Brigade de gendarmerie de La Réole
- A la commune de Gironde-sur-Dropt pour affichage et publication
- A la société ABTELEC

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Gironde sur Dropt, le 30 septembre deux-mille vingt cinq.

Le Maire,

Philippe MOUTIER

Par délégation

Le Responsable Technique

Manuel DOS SANTOS MATOS

